

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****\*1.1 Identificateur de produit****\*Nom du produit:** PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION  
1000mg/L Pt in 1M HCl**\*Code du produit:** AAPTH**\*Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

**\*UFI:** JDV0-A0K5-D00E-UHA7**\*1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires**\*1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****\*Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.  
Shannon Free Zone,  
Shannon,  
Co. Clare,  
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

**\*Service chargé des renseignements:** [sds@reagecon.ie](mailto:sds@reagecon.ie)**\*1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****\*2.1 Classification de la substance ou du mélange****\*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**\*2.2 Éléments d'étiquetage****\*Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION  
1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 1)

**\*Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS08

**\*Mention d'avertissement Danger****\*Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide chlorhydrique à 37%  
tétrachlorure de platine

**\*Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**\*Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**\*2.3 Autres dangers****\*Résultats des évaluations PBT et vPvB**

\*PBT: Non applicable.

\*vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**\*3.2 Mélanges****\*Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**\*Composants dangereux:**

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	acide chlorhydrique à 37% Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; C ≥ 10 %	≥3- <10%
CAS: 13454-96-1 EINECS: 236-645-1	tétrachlorure de platine Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥1- ≤2,5%

**\*Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**\*4.1 Description des mesures de premiers secours****\*Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 2)

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**\*Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**\*Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**\*Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**\*Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**\*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**\*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****\*5.1 Moyens d'extinction****\*Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**\*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*5.3 Conseils aux pompiers****\*Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****\*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

**\*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**\*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**\*6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****\*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

**\*Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**\*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****\*Stockage:****\*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**\*Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**\*Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 3)

**\*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****\*8.1 Paramètres de contrôle****\*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**\*Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**\*8.2 Contrôles de l'exposition****\*Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**\*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****\*Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**\*Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

**\*Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**\*Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

**\*Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**\*Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 4)

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **\*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

##### **\*Indications générales.**

<b>*État physique</b>	Liquide
<b>*Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>*Odeur:</b>	Caractéristique
<b>*Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>*Point de fusion/point de congélation:</b>	0 °C
<b>*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	85 °C
<b>*Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>*Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>*Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>*Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>*Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>*Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>*pH</b>	Non déterminé.
<b>*Viscosité:</b>	
<b>*Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
<b>*Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>*Solubilité</b>	
<b>*l'eau:</b>	Entièrement miscible
<b>*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>*Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>*Densité et/ou densité relative</b>	
<b>*Densité à 20 °C:</b>	1,80959 g/cm <sup>3</sup>
<b>*Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>*Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.

#### **\*9.2 Autres informations**

<b>*Aspect:</b>	
<b>*Forme:</b>	Liquide
<b>*Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>*Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>*Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>*Teneur en solvants:</b>	
<b>*Eau:</b>	91,4 %
<b>*Teneur en substances solides:</b>	23,3 %
<b>*Changement d'état</b>	
<b>*Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

#### **\*Informations concernant les classes de danger physique**

<b>*Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>*Gaz inflammables</b>	néant
<b>*Aérosols</b>	néant
<b>*Gaz comburants</b>	néant
<b>*Gaz sous pression</b>	néant
<b>*Liquides inflammables</b>	néant
<b>*Matières solides inflammables</b>	néant
<b>*Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>*Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>*Matières solides pyrophoriques</b>	néant

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 5)

*Matières et mélanges auto-échauffants	néant
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
*Liquides comburants	néant
*Matières solides comburantes	néant
*Peroxydes organiques	néant
*Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
*Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- \*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.2 Stabilité chimique
- \*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- \*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- \*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- \*11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- \*Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### \*Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 7647-01-0 acide chlorhydrique à 37%

Dermique	LD50	900 mg/kg (rabbit)
----------	------	--------------------

- \*Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- \*Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.
- \*Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*11.2 Informations sur les autres dangers

#### \*Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- \*12.1 Toxicité
- \*Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION  
1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 6)

**\*12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**\*PBT:** Non applicable.

**\*vPvB:** Non applicable.

**\*12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**\*12.7 Autres effets néfastes**

**\*Autres indications écologiques:**

**\*Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**\*13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**\*Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**\*Catalogue européen des déchets**

HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif

**\*Emballages non nettoyés:**

**\*Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**\*Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**\*14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**\*ADR, IMDG, IATA**

UN3265

**\*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**\*ADR**

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (tétrachlorure de platine)

3265 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (HYDROCHLORIC ACID, platinum tetrachloride)

**\*IMDG, IATA**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (platinum tetrachloride)

**\*14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**\*ADR, IMDG, IATA**



**\*Classe**

8 Matières corrosives.

**\*Étiquette**

8

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 7)

*14.4 Groupe d'emballage *ADR, IMDG, IATA	III
*14.5 Dangers pour l'environnement *Marine Pollutant:	Non
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): *No EMS: *Segregation groups *Stowage Category *Stowage Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG1) Acids A SW2 Clear of living quarters.
*14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
<b>*Indications complémentaires de transport:</b>	
*ADR *Quantités limitées (LQ) *Catégorie de transport *Code de restriction en tunnels	5L 3 E
*"Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (TÉTRACHLORURE DE PLATINE), 8, III

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

\*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

\*Directive 2012/18/UE

\*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

\*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

\*Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

\*RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

\*Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

\*Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

\*Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

\*Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

\*Prescriptions nationales:

\*Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 17

Révision: 08.03.2019

**Nom du produit: PLATINUM AAS STANDARD SOLUTION**  
**1000mg/L Pt in 1M HCl**

(suite de la page 8)

**\*15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**\*Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**\*Service établissant la fiche technique:** Health and Safety**\*Contact:** sds@reagecon.ie**\*Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3